

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 6 novembre 2020

Promotions civiques

Le Conseil municipal a décidé d'annuler la cérémonie des promotions civiques prévue le 13 novembre 2020 en raison de la détérioration de la situation sanitaire. Toutes les personnes inscrites ou excusées, dans les délais, recevront, ces prochains jours par la poste, des bons Cide utilisables chez les commerçants locaux. L'exécutif adresse ses plus sincères félicitations à tous ces jeunes adultes et regrette vivement de ne pas pouvoir passer une soirée en leur compagnie.

Halle

Suite aux dernières recommandations du Conseil exécutif, nous vous informons que la halle de gymnastique est fermée aux sociétés, et ce jusqu'à nouvel avis. Cette dernière reste toutefois accessible aux écoles du syndicat scolaire COVICOU.

Assemblée communale

Comme en juin dernier, et dans le but de respecter les mesures sanitaires, l'assemblée communale du lundi 7 décembre 2020 se déroulera à la halle de gymnastique. Le port du masque sera bien évidemment obligatoire et les distances de sécurité seront respectées. L'assemblée pourra ainsi se dérouler en respectant les prescriptions sanitaires actuellement en vigueur.

L'ordre du jour a été finalisé par le Conseil municipal, il se trouve dans la partie officielle de ce journal. Cette assemblée traitera du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral, du budget communal d'une demande de crédit de 130 000 francs pour des travaux ayant pour but l'assainissement de la place de sport (place noire). Des informations sur le chauffage à distance ainsi que le rapport du maire compléteront l'ordre du jour de cette assemblée communale.

Sentier de la Combe Grède

Le week-end dernier, les bénévoles chargés de l'entretien du sentier de la Combe-Grède ont démonté son infrastructure de sécurité (barrières et mains courantes) pour lui épargner des dégâts potentiels générés par les conditions hivernales. Durant cette période, le sentier peut être extrêmement dangereux, voire impraticable. Pour des raisons évidentes de sécurité, l'itinéraire de randonnée pédestre de la Combe Grède est fermé dès le démontage et jusqu'au remontage de l'infrastructure de sécurité. Toute personne qui empruntera le sentier durant cette période le fera sous sa propre responsabilité et à ses risques et périls. En cas d'accident, la commune de Villeret décline toute responsabilité. L'exécutif profite de remercier vivement tous les bénévoles qui entretiennent ce magnifique itinéraire pédestre avec professionnalisme. A relever que l'année 2020 a battu tous les records de fréquentation, ces personnes passionnées et

amoureuses de ce joyau régional ont eu fort à faire pour garantir un sentier praticable durant toute la saison.

Route

Le Conseil municipal a validé un devis de l'entreprise Pro Routes SA pour la démolition et la réfection d'une partie du trottoir dans la partie supérieure de la rue de la Gare.

Ramassage du papier

Cette fois encore c'est la voirie qui procédera au ramassage du papier, le **mardi 10 novembre 2020 dès 8h00**. Afin que le ramassage se déroule correctement nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux recommandations suivantes :

- Le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons.
- Les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun déchet.
- Les paquets sont à déposés à l'extérieur.
- Prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage.

En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, les dépôts ne pourront malheureusement pas être ramassés par les élèves. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Tournée verte supplémentaire

Pour répondre à une demande formulée lors de l'assemblée communale de décembre 2019, le Conseil municipal a décidé d'organiser une tournée verte supplémentaire le vendredi 20 novembre prochain.

Qualité de l'eau

C'est avec satisfaction que le Conseil municipal a pris connaissance du dernier rapport d'analyse réalisés par RuferLab suite à notre prélèvement du 19 octobre dernier à la rue Principale 26. Température mesurée in-situ : 12,4°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 3. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Villeret, le 2 novembre 2020

Le Conseil municipal